

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**QUE** le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 3 juin 2024 le règlement # 24-717 intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 24-717 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-642 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET SES RÈGLEMENTS 184-12 ET 184-13 APPORTANT DES AJUSTEMENTS À LA DÉLIMITATION DE LA ZONE AGRICOLE TRANSPOSÉE AU CADASTRE RÉNOVÉ »**

**QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 12 septembre 2024;

**QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

**QUE** ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 27<sup>ième</sup> jour de septembre deux mille vingt-quatre.**



Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale/Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 27<sup>ème</sup> jour de septembre 2024.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 27<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2024.



Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale/Greffière-trésorière